

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 540**24 juillet 1998****SOMMAIRE**

AC Automation Center, S.à r.l., Luxembg	25912	Piedmont International S.A., Luxembourg	25890
Advanced Investment Holding S.A., Luxembourg	25915	Plastiflex Participations S.A., Luxembourg	25885
A.G.T. Investissement S.A., Luxembourg	25918	Ployssena S.A., Luxembourg	25892
Alesa Holding S.A., Luxembourg	25918	Polychem International S.A., Luxembourg	25891
Austrian Financial and Futures Trust, Luxembourg	25920	Professional Power (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	
Bodelange S.A.	25875	bourg	25891
CFE S.A.	25876	Proteus S.A., Luxembourg	25888
Cusa Holding, Nicholas of Cusa S.A.H., Luxembourg	25886	Quadriga Holdings S.A., Luxembourg	25890
Dherco S.A., Luxembourg	25874	Raoul S.A., Luxembourg	25894
Didot-Bottin Luxembourg S.A., Luxembourg	25874	Revavalux S.A., Luxembourg	25889
Docle Investments S.A., Luxembourg	25875	Richemont Finance S.A., Luxembourg	25876
EAT International Holding S.A., Luxembourg	25877	Russian Ventures S.A., Strassen	25893
E.D.L. S.A., Bertrange	25876	Safindi S.A., Luxembourg	25891
Electrical Equipments S.A., Luxembourg	25915, 25918	San Marino Gestion S.A., Luxembourg	25891
Eleutheria S.A., Luxembourg	25875	Savacom A.G., Luxembourg	25892, 25893
Elith S.A., Luxembourg	25874	SCIE-Trading & Engineering, G.m.b.H., Remich	25894
Emmedue S.A.H., Luxembourg	25874, 25875	SCI LogiStar Management, S.à r.l., Luxembourg	25895
Esprit Gestion S.A., Luxembourg	25878	Scontinvest Equity Fund, Fonds Commun de Place-	
Esprit, Sicav, Luxembourg	25878	ment Luxembourgeois à Compartiments Multi-	
Eucalyptus S.A., Luxembourg	25878	ples, Luxembourg	25895
Eufigest S.A., Luxembourg	25876, 25877	Selena S.A., Luxembourg	25895
European Trading Group S.A., Howald	25904	Sepi & Partners Building Investment Overseas S.A.,	
Golden Age S.A., Luxembourg	25912	Luxembourg	25896
Gramalux S.A.	25876	Sibemol S.A., Luxembourg	25896
Hanovarian Investment Holdings S.A., Luxembourg	25879	SKIRA - Compagnie Financière d'Éditions Holding	
Luximmobilière S.A., Luxembourg	25880	S.A., Luxembourg	25898
Luxocar S.A., Luxembourg	25877	S.L.T., Société Luxembourgeoise de Tourisme S.A.,	
Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg	25881	Luxembourg	25898, 25899
Lynamar S.A., Luxembourg	25880	Société de Développement Financier S.A., Luxem-	
Ma-Gi-Ci S.A., Olingen	25880	bourg	25899
Malicar Finance S.A., Luxembourg	25881, 25882	Société de Financement de la Route Tahoua-Arlit	
Mangalor Holding S.A., Luxembourg	25882	S.A., Luxembourg	25897
Marine Resources Inc., Luxembourg	25879	Société Financière Européenne - S.F.E. Luxembourg	
McAssociates, MCA S.A., Esch-sur-Alzette	25878	S.A., Luxembourg	25896
Mendocino S.A., Luxembourg	25883	Société Générale Bank & Trust S.A., Luxbg	25900, 25901
Milagro S.A., Luxembourg	25884	Société Générale de Participations Agro-Alimen-	
Modlot International Holding S.A., Luxembourg	25883	taires S.A., Luxembourg	25896, 25897
Mol International S.A., Luxembourg	25885	Société Holding Abashab S.A., Luxembourg	25897
Monic S.A., Luxembourg	25884	Société Immobilière de Réalisations Luxembour-	
Monsstaal S.A., Luxembourg	25882	geoises, S.à r.l., Luxembourg	25901
Montante Holding S.A., Luxembourg	25885	Société Internationale Italcementi (Luxembourg)	
New Texsystem, S.à r.l., Luxembourg	25886	S.A., Luxembourg	25901, 25902
Nordic Finance Holding S.A., Luxembourg	25887	Sofiga S.A.H., Luxembourg	25899, 25900
Oakshire S.A., Luxembourg	25886	Sogefilux S.A., Luxembourg	25901
Oldex S.A., Luxembourg	25881	Somagest Holding S.A., Luxembourg	25902
Oloron S.A., Luxembourg	25883	Sonntag Immobilien, S.à r.l., Luxembourg	25902
Pamajaro S.A., Luxembourg	25887	Sovetin S.A., Luxembourg	25903
Panta Electronics, S.à r.l., Luxembourg	25887	Spectrum S.A., Luxembourg	25903
Parinco S.A. Holding, Luxembourg	25888	Sport Team S.A., Schifflange	25903
Parusia Holding S.A., Luxembourg	25888, 25889	Steelbridge Finance S.A., Luxembourg	25902
Paser Participations S.A., Luxembourg	25887	Ste. Imm. Balezio, S.à r.l., Differdange	25899
Patcorp S.A., Luxembourg	25887	Stema Investments S.A., Luxembourg	25904
Paveca Holding S.A., Luxembourg	25889	Transports Internationaux La Maritza, S.à r.l., Livange	25876
PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg	25889, 25890	Wonderview S.A., Luxembourg	25909

25874

DHERCO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.654.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Mme Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19983/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 1997

Messieurs Jacques Chateau et Vincent Hollard sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jacques Favier est élu administrateur pour une période de 6 ans en remplacement de Monsieur Henri de Gail, démissionnaire. Monsieur Paul Lutgen est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A.
Signatures
Administrateurs

(19984/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

ELITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.501.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ELITH S.A.
Signature
Administrateur

(19992/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.739.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
EMMEDUE S.A.H.
A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(19993/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.739.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Steinfort venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
EMMEDUE S.A.H.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19994/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

DOCLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.359.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Signature.

(19985/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

ELEUTHERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1998 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Anne De La Vallée Poussin et de Monsieur Hervé Poncin, démissionnaires:

- Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Adjoint.

Leur mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19991/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

BODELANGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.974.

—
En date du 26 juin 1998, Monsieur Jean Zeimet, Madame Christel Henon et Madame Marcelle Clemens ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'Administrateur de la société anonyme BODELANGE S.A. (laquelle est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.974).

En date du 26 juin 1998, Madame Albertine Fischer a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société anonyme BODELANGE S.A. (laquelle est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.974).

En date du 26 juin 1998, le Conseil d'Administration de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme BODELANGE S.A. (laquelle est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.974).

Luxembourg, le 26 juin 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 509, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(28524/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

GRAMALUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.809.

—
EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres envoyées à la société en date du 8 juillet 1998 que:

- Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur de la société GRAMALUX S.A.
- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société.
- Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
GRAMALUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28311/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

CFE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.014.

- Démission avec effet immédiat de IMACORP S.A. et PRISCA S.A. de leur poste d'administrateur.
- Démission avec effet immédiat de Monsieur Frank Marquillie de son poste de commissaire aux comptes.
- Le siège de la société n'est plus situé au 25B, boulevard Royal à Luxembourg.

PRISCA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28536/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.413.

—
RECTIFICATIF

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Pour le notaire
Signature

(28663/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

E.D.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7C, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 36.414.

Le Bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 309, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 1998.

E.D.L., Société Anonyme.

(19989/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUFIGEST S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

(19999/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.641.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 9 avril 1998

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

L'Assemblée nomme SWISSCA HOLDING S.A., avec son représentant permanent M. Stefan Bichsel, nouveau membre du Conseil d'Administration. Le terme de son mandat a été fixé à la même date que celle des autres Administrateurs c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

De plus, l'Assemblée nomme M. Jean Fell et M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT responsables de la gestion journalière jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Le terme du Réviseur d'Entreprises ARTHUR ANDERSEN est reconduit pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 1999.

Pour EUFIGEST S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20000/012/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.507.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

(19988/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.507.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

(19987/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.507.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

(19986/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

LUXOCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 58.826.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

Signature.

(20106/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25878

EUCALYPTUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.769.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Mme Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19998/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

ESPRIT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.189.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean T. Miles
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(19996/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

ESPRIT GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.190.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean T. Miles
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(19997/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

McASSOCIATES, MCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 12-14, rue M. Muller-Tesch.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme McASSOCIATES, MCA S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 66 du 2 février 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.365.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Dufour, analyste-programmeur, demeurant à B-Bruxelles, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Cauwenbergh, analyste-programmeur, demeurant à Bruxelles.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social aux 12-14, rue Marie Muller-Tesch, à L-4250 Esch-sur-Alzette et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société aux 12-14, rue Marie Muller-Tesch, à L-4250 Esch-sur-Alzette, et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9 (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'octobre à 17.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Dufour, M. Galowich, G. Cauwenbergh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 107S, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

E. Schlessler.

(20114/227/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

HANOVARIAN INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1998

La décision de ramener le nombre des Administrateurs à quatre est acceptée.

La démission de Monsieur Camillo Andina de son poste d'Administrateur est acceptée.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pleine et entière décharge sera accordée à ce dernier lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997.

Extrait sincère et conforme

Pour HANOVARIAN INVESTMENT HOLDINGS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20112/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 27.230.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

Signature.

(20113/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25880

LUXIMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXIMMOBILIERE S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(20101/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

LUXIMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.028.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1998

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'AGO en 1999.

- 1.- Monsieur Raymond Kirsch, docteur en droit, demeurant à Steinsel; Président du Conseil d'Administration,
- 2.- Monsieur Gilbert Ernst, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg,
- 3.- Monsieur Jean-Claude Finck, maître en sciences économiques appliquées, demeurant à Foetz,
- 4.- Monsieur Henri Germeaux, Diplômé HEC Paris, demeurant à Luxembourg,
- 5.- Monsieur Jean-Paul Kraus, docteur en droit, demeurant à Bertrange.

Est élu Commissaire de Surveillance pour un terme d'une année se terminant à la date de l'AGO qui sera tenue en 1999:

Monsieur Jean Fell, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20102/012/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

LYNAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 47.139.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LYNAMAR S.A.

Signature

Administrateur

(20105/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MA-GI-CI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 63.998.

Suivant décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 7 mai 1998, est nommée commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS en remplacement du commissaire précédent.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au Registre aux Firmes.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20107/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

LUX-PLUS S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 37.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PLUS S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(20103/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

LUX-PLUS S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 37.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 1998

L'Assemblée constate que les administrateurs ont été nommés à la constitution de la société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de la présente Assemblée, celle-ci procède aux élections suivantes:

sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'AGO en 1999.

1.- Monsieur Raymond Kirsch, directeur général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Steinsel; Président

2.- Monsieur Henri Germeaux, Directeur général-adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg

3.- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Foetz.

Est élu Commissaire de Surveillance pour un terme d'une année, jusqu'à l'AGO en 1999, Monsieur Jean Fell, Directeur-adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Strassen.

Luxembourg, le 10 avril 1998.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20104/012/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

OLDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 12.276.

Ratification de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 1998

Le commissaire de la société est Monsieur Eric Herremans dont le mandat s'achèvera à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20133/512/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MALICAR FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.830.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MALICAR FINANCE
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Signature

(20108/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MALICAR FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.830.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MALICAR FINANCE
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Signature

(20109/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANGALOR HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(20110/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.952.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 1998

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Claude Hermes, employé privé, Bertrange, Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, F-Metz est nommé en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Jacques-Emmanuel Lebas qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
MANGALOR HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20111/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MONSTAAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.685.

Suivant réunion du conseil d'administration du 14 mai 1998, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

M. Raymond Leynaert, administrateur-délégué, demeurant à F-Dunkerque;

M. Michael Zenner, administrateur, demeurant à D-Beckingen;

Mme Vasiliki Papavarsami, administrateur, demeurant L-Luxembourg;

M. Alain Vanoorenberghe, administrateur, demeurant à F-Dunkerque;

Mme Violette Maillot, administrateur, demeurant à F-Calais.

Le siège a été transféré avec effet immédiat à 128, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20126/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25883

MENDOCINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau LUF (339.862,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20117/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MENDOCINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.471.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 14 mai 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 et a nommé Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino en son remplacement.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20118/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MODLOT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 1998

Résolutions

Première résolution

Vente de 250 parts sociales de GARDEN IMMOBILIARE S.à r.l. à KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H. à la valeur nominale.

Deuxième résolution

Achat de 250 parts sociales de I.CO.RI S.à r.l. possédées par KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H. à la valeur nominale.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait sincère et conforme
COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG

L'institut domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20119/553/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

OLORON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 50.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

OLORON S.A.

Signature

(20134/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MILAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.679.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

MILAGRO S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(20120/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MILAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1997

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et le mandat du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess est nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber qui ne se présente plus aux suffrages. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 10 juin 1997.

Certifié sincère et conforme
MILAGRO S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20121/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.386.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
MONIC S.A.
Signature
Administrateur

(20122/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.386.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1997

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
MONIC S.A.
Signature
Administrateur

(20123/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour MOL INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
KREDIETRUST
Signatures

(20124/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.952.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 18th, 1998

Messrs Tetsu Wada, Hiroyuki Nakagawa and Heihachiro Echizenya, as Directors, are re-elected for a new statutory period of 2 years until the Annual General Meeting of 2000.

FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg is re-elected for a new statutory period of 2 years until the Annual General Meeting of 2000.

ARTHUR ANDERSEN be re-elected as external auditor for one year.

Certified true copy
MOL INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20125/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

MONTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.715.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

MONTANTE HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20127/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PLASTIFLEX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.182.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1997 et le rapport du Réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997 et le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT RELATIVE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 1997

- Résultat de l'exercice	LUF 768.937,-
- Affectation à la réserve légale	LUF (38.447,-)
- Report à nouveau	LUF 730.490,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

Signature.

(20147/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

NEW TEXSYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 24.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(20128/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
NICHOLAS OF CUSA S.A.H.
en abrégé CUSA HOLDING

Th. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(20129/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 1997

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1996 s'élevant à LUF 3.584.779.- est réparti comme suit:

- à la réserve légale	LUF	180.000,00
- report à nouveau	LUF	3.404.779,00

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
NICHOLAS OF CUSA S.A.H.
en abrégé CUSA HOLDING

Th. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20130/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

OAKSHIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.887.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of January 19th, 1998

- Mr. Claude Hermes, employé privé, L-Bertrange be elected as a new Director in replacement of Mr. Marc Mommaerts for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2004.

- Messrs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen and François Mesenburg, employé privé, L-Biwer be re-elected as Directors for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2004.

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2004.

Certified true extract
OAKSHIRE S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20132/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

NORDIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

NORDIC FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20131/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PAMAJARO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.206.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Signature.

(20135/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.053.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Londres le 1^{er} avril 1998

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Cornelis den Blanken en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} avril 1998.

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour PANTA ELECTRONICS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20136/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PASER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.287.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
PASER PARTICIPATIONS S.A.
Signature

(20141/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PATCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 56.249.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(20142/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25888

PARINCO S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 16.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARINCO S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(20137/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PARINCO S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 16.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1998

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne souhaitant plus se représenter, l'Assemblée décide de nommer administrateur pour la durée d'un an, c.-à-d. jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 1999:

M. Claude Schmitz, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.

M. Marc Lamesch, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

M. Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée constate par ailleurs que le mandat du Commissaire de Surveillance vient également à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire et propose de nommer pour la durée d'un an, c.-à-d. jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 1999:

M. Maurice Hauptert, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée prend note que le siège social a été transféré au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20138/012/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PROTEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliaire

(20153/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
Th. Braun C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

(20139/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 décembre 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
Th. Braun C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20140/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PAVECA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.548.

Le bilan au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Le siège social a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

Signature.

(20143/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

REVAVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.503.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

REVAVALUX S.A.
J.-R. Bartolini J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

(20157/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.280.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

(20144/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25890

PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20145/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.790.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 10 février 1998, du 1^{er} avril 1998 et du 24 avril 1998 que les organes de la société sont dorénavant les suivants:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Arthur Edward Gottesman, United States Lawyer, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), Chairman;
- Monsieur Roberto Schisano, engineer, demeurant à Rome (Italie), Chief Executive;
- Monsieur Lee Oakes, investment banker, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);
- Monsieur Bernhard Auer, chief executive of OCW INTERNATIONAL, demeurant à Turin (Italie);
- Monsieur Giuseppe Bisconti, lawyer, demeurant à Rome (Italie);
- Sir Christopher Lewinton, director, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);
- Monsieur Ian A.N. Irvine, engineer, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);
- Monsieur François de Carbonnel, demeurant à Paris (France).

Commissaire aux Comptes:

- COOPERS & LYBRAND, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20146/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 1998

La décision de ramener le nombre des Administrateurs à quatre est acceptée.

La démission de Monsieur Camillo Andina de son poste d'Administrateur est acceptée.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pleine et entière décharge sera accordée à ce dernier lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997.

Extrait sincère et conforme
Pour QUADRIGA HOLDINGS S.A.
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20154/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

25891

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.424.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
POLYCHEM INTERNATIONAL S.A.
Th. Braun G. Reding
Administrateur Administrateur

(20148/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
POLYCHEM INTERNATIONAL S.A.
Th. Braun G. Reding
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20149/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.376.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

Signature.

(20152/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SAFINDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.371.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 1998, Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Signature.

(20159/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SAN MARINO GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 28.537.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1998.

SANPAOLO BANK S.A.
Signature

(20160/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PLOYSSENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau LUF (648.030,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20150/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

PLOYSSENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.045.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 14 mai 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 et a nommé Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino en son remplacement.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20151/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SAVACOM, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1148 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
H. R. Luxemburg B 59.267.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft SAVACOM, mit Sitz in Luxemburg, 5, rue Emile Bian, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 59.267 statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Patrick Rochas, Gesellschafter, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Cristina Ferreira, employée privée, wohnhaft in Luxemburg zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Céline Stein, employée privée, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur von den Komparenten und von dem Notar paraphiert, beigegeben um mitformalisiert zu werden.

3) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

4) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einer Million (1.000.000,-) US Dollar, von seinem jetzigen Stand von einer Million (1.000.000,-) US Dollars, auf zwei Millionen (2.000.000,-) US Dollar, durch Ausgabe zum Nominalwert von tausend (1.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von eintausend (1.000,-) US Dollar pro Aktie, welche die gleichen Rechte haben werden wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und bar Einzahlung der tausend (1.000) neuen Aktien durch SIMAC TRADING, Aktiengesellschaft der Cayman Inseln, mit Sitz in Butterfield House, Postfach 219 in George Town, Grand Cayman, B.W.I., mit Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Vorzugszeichnungsrecht.

b) Abänderung des ersten Abschnittes von Artikel fünf der Satzung, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen (2.000.000,-) US Dollar, eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000,-) US Dollar, welche in voller Höhe eingezahlt sind.»

Nach Beratung fasst die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million (1.000.000,-) US Dollar, von seinem jetzigen Stand von einer Million (1.000.000,-) US Dollar, auf zwei Millionen (2.000.000,-) US

Dollar zu erhöhen, durch Ausgabe zum Nominalwert von zweitausend (1.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von eintausend (1.000,-) US Dollar pro Aktie, welche voll in bar einzuzahlen sind, und welche die gleichen Rechte haben werden wie die bereits bestehenden Aktien.

Sodann wurden die tausend (1.000) neuen Aktien durch SIMAC TRADING, Aktiengesellschaft der Cayman Inseln, mit Sitz in Butterfield House, Postfach 219 in George Town, Grand Cayman, B.W.I., andurch vertreten durch Herrn Patrick Rochas, Gesellschafter, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in George Town, am 11. Mai 1998, welche der Anwesenheitsliste beigebogen bleibt,

gezeichnet und voll in bar eingezahlt.

Der einzige andere Aktionär, Herr Andreas Keller, Fiskalist, wohnhaft in Bern (Schweiz), andurch vertreten durch Herrn Patrick Rochas, Gesellschafter, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Bern am 7. Mai 1998, welche der Anwesenheitsliste beigebogen bleibt, erklärt auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zu verzichten.

Der Versammlung und dem instrumentierenden Notar, welcher es ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, daß die tausend (1.000) neuen Aktien voll in bar eingezahlt wurden; somit steht der Betrag von einer Million (1.000.000,-) US Dollar zur freien Verfügung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

In der Folge des obigen Beschlusses, beschliesst die Versammlung dem ersten Abschnitt von Artikel fünf der Satzung fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen (2.000.000,-) US Dollar, eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000,-) US Dollar, welche in voller Höhe eingezahlt sind.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Abschätzung der Gründungskosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf sechsunddreissig Millionen fünfhunderttausend (36.500.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf ungefähr vierhundertzwanzigtausend (420.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit der Massgabe, dass kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Signé: P. Rochas, C. Ferreira, C. Stein, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 107S, fol. 78, case 10. – Reçu 365.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft, zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 15. Mai 1998.

R. Neuman.

(20161/226/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SAVACOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.267.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

(20162/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

RUSSIAN VENTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Walter J. Connolly, homme d'affaires, demeurant à Boston (Etats-Unis), ici représenté par:

Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 1998, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ledit comparant, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1.- La société anonyme holding RUSSIAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg-Strassen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C N° 58 du 6 février 1995.

2.- Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (225.000,- USD) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

Ensuite le comparant, représenté comme il est dit et agissant comme seul et unique actionnaire de la société RUSSIAN VENTURES S.A., a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, il expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par lui et que dès lors la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions.

Et aussitôt le mandataire a procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reuter, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 107S, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 1998.

J.-P. Hencks.

(20158/216/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

RAOUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.978.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

RAOUL S.A.

C. Hoffmann

N. Lang

Administrateur

Administrateur

(20155/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

RAOUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à FRF 256.245,66 est réparti comme suit:

- à la réserve légale FRF 13.000,00

- report à nouveau FRF 243.245,66

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

RAOUL S.A.

C. Hoffmann

N. Lang

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20156/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 14, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 58.051.

Le Bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 309, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mai 1998.

SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH.

(20164/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SCI LOGISTAR MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.428.

—
Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on April 17, 1998

It was resolved that:

1) Mr Thomas G. Wattles, Managing Director, SECURITY CAPITAL GROUP INCORPORATED, residing in 125, Lincoln Avenue, Sante Fe, New Mexico, 87501 U.S.A.,

Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, U.S.A.,

Mr Irving F. Lyons, III, Co-Chairman and Chief Investment Officer, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, residing in 47775 Fremont Boulevard, Fremont, California 94538, U.S.A.,

Mr Thomas M. Ray, Vice-President, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, residing in Wegalaan 46, 2132 JC Hoofddorp, The Netherlands,

are appointed as additional managers of the Company.

2) The newly elected managers are appointed for an unlimited period of time.

The managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole and individual signature.

April 17, 1998.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20163/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

**SCONTINVEST EQUITY FUND, Fonds Commun de Placement Luxembourgeois
à Compartiments Multiples.**

Siège social: Luxembourg.

—
Amendements au prospectus

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de SCONTINVEST EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. datée du 17 avril 1998 que le Prospectus coordonné date de mai 1998, a été rédigé pour enregistrer les changements résultant:

a) des modifications apportées au Règlement de Gestion,

b) de la création du nouveau compartiment «Germand Equity»,

c) de diverses modifications de forme dont certaines sont requises par les autorités légales des pays dans lesquels le fonds SCONTINVEST EQUITY FUND est commercialisé.

Les modifications de fonds apportées portent respectivement sur les sections «Introduction», «Définitions préliminaires», «Le Fonds», «Objectifs et politique d'investissement», «Participation à SCONTINVEST EQUITY FUND», «Informations destinées aux porteurs de parts», «Représentation pour le Royaume-Uni» et «Représentation pour l'Allemagne».

Plus particulièrement, un avis est adressé aux porteurs de parts afin de les informer que le montant maximum de la commission de souscription a été porté de 3,5 % à 5,0 % (Prospectus - Section «Participation à SCONTINVEST EQUITY FUND» - «2. Emission de parts du Fonds» - 1^{er} paragraphe).

Le nouveau Prospectus daté de mai 1998 est déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SCONTINVEST EQUITY FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.

La Société de Gestion

Signatures

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20165/047/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.201.

—
Le bilan et les annexes au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Signature.

(20166/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SEPI & PARTNERS BUILDING INVESTMENT OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.880.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Signature.

(20167/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SIBEMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SIBEMOL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(20168/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SIBEMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 1997

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald, Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, et François Mesenburg, employé privé, Biwer et le mandat de Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
SIBEMOL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20169/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

**SOCIETE FINANCIERE EUROPEENNE - S.F.E. LUXEMBOURG, Société Anonyme
(in voluntary liquidation).**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 7.563.

The balance sheet as per December 31st, 1997, registered in Luxembourg on May 18th 1998, vol. 507, fol. 31, case 8, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 19th, 1998.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 18th, 1998

Signature.

(20175/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 28.972.

Les comptes annuels au 31 octobre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS
AGRO-ALIMENTAIRES S.A.

Signature

(20180/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 28.972.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 23 janvier 1998

Monsieur Jean Marc Heitz, comptable, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS
AGRO-ALIMENTAIRES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20181/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.879.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
Pour SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(Luxembourg) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

(20173/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.879.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 1997

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1996 s'élevant à LUF 6.369.657 est entièrement reporté à nouveau.
La démission de Monsieur André Salifou de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles est acceptée.
Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Adamou Moumouni Djermakoye, demeurant à Niamey (République du Niger) est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
Pour SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(Luxembourg) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20174/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE HOLDING ABASHAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.086.

—
Rectification de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 1998

Le commissaire de la société est Monsieur Eric Herremans dont le mandat s'achèvera à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20182/512/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SKIRA - COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.929.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour SKIRA-COMPAGNIE FINANCIERE
D'EDITIONS HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

(20170/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SKIRA - COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 1998

Les mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giorgi Fantoni, entrepreneur, demeurant à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, président
Domenico Grassi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Italie, administrateur
Dirk Raeymaekers, conseiller, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
pour SKIRA-COMPAGNIE FINANCIERE
D'EDITIONS HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20171/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

S.L.T., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.405.

Le bilan au 31 décembre 1995 enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits de l'assemblée générale du 13 janvier 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	32.094,- LUF
Report à nouveau	609.791,- LUF

Administrateurs

Madame Clara De Sousa Mateus, agent de voyages, demeurant à Luxembourg;
Monsieur Fernando Martins, employé privé, demeurant à Luxembourg;
Monsieur Aldo Lumia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

WEBER & BONTEMPS S.C., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(20187/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

S.L.T., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.405.

Le bilan au 31 décembre 1996 enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits de l'assemblée générale du 30 mars 1998

AFFECTATION DE LA PERTE

Report à nouveau 162.136,- LUF

Administrateurs

Madame Clara De Sousa Mateus, agent de voyages, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Fernando Martins, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Aldo Lumia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

WEBER & BONTEMPS S.C., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(20188/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1998

- La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER
(en liquidation)
FIN-CONTROLE S.A.
Liquidateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20172/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

STE. IMM. BALEZO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 61-67, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 10.926.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 305, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

STE. IMM. BALEZO, S.à r.l.
Signature

(20183/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SOFIGA S.A.H.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(20189/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à FRF 5.710.095,32 est réparti comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT

- à la réserve légale	FRF 162.000,00
- report à nouveau	FRF 5.548.095,32

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
SOFIGA S.A.H.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20190/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.061.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Signatures

(20176/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.061.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Signatures

(20177/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.061.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mai 1998

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1) de nommer Président du Conseil d'Administration Monsieur Lassalle, Président de Banque demeurant à Strasbourg, lequel accepte ces fonctions pour la durée de son mandat d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) de nommer Administrateur-Délégué de la société, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998, Monsieur Caussignac, Directeur de Banque, demeurant à Luxembourg, lequel accepte ces fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20178/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.061.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 1998

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Lassalle, Caussignac, Bouhet, David, Debonneuil et Mathe sont confirmés et renouvelés pour le terme d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20179/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

**SOCIETE IMMOBILIERE DE REALISATIONS LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 54.315.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20184/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOGEFILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.142.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur
Sont absents: Monsieur Jacques Delen, Président
Monsieur Paul Delen, Administrateur.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20191/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.258.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20185/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 1998

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- les mandats d'Administrateur de Monsieur Franco Barlassina, administrateur de sociétés, I-Milano, Administrateur-Délégué et de Messieurs Ettore Rossi, administrateurs de sociétés, I-Bergamo, Giancarlo Berera, administrateur de sociétés, I-Bergamo, Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20186/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOMAGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.369.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société SOMAGEST HOLDING S.A.

Signature
Administrateur

(20193/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SONNTAG IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 53.345.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 309, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SONNTAG IMMOBILIEN, S.à r.l.

(20194/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

**STEELBRIDGE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. MANDATARIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.421.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société AMIREL HOLDING S.A., avec siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 mars 1998, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ladite comparante, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1. - La société anonyme holding STEELBRIDGE FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination MANDATARIA FINANCE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre

1995, publié au Mémorial C N° 119 du 8 mars 1996, et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C N° 390 du 1 juillet 1997, contenant changement de la dénomination sociale en sa dénomination actuelle.

2. - Le capital social actuel est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune.

3. - La comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentaire.

Ensuite la comparante, représentée comme il est dit et agissant comme seule et unique actionnaire de la société STEELBRIDGE FINANCE S.A., a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, elle expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par elle et que dès lors la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Et aussitôt il a été procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 107S, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

J.-P. Henckx.

(20198/216/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SPORT TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

Suivant compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 1998, il a été décidé d'élire Madame Sonja Bock, demeurant à Schifflange, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la gestion journalière.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20197/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOVETIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 18.080.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SOVETIN S.A.

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(20195/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.279.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SPECTRUM S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20196/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

STEMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.516.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

STEMA INVESTMENTS S.A.

J.-E. Lebas H. Hansen
Administrateur *Administrateur*

(20199/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1998.

EUROPEAN TRADING GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. T.G. HOLDING S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1274 Howald, here represented by Mr Erik M. Nordstrom, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May, 7th, 1998.

2. DALSTON ENTERPRISES LTD., a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Tortola, here represented by Mr Erik M. Nordstrom, prenamed, by virtue of a proxy given on December 15, 1997.

3. KORWIN LTD., a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Panama, here represented by Mr Erik M. Nordstrom, prenamed, by virtue of a proxy given on May 16, 1995.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of EUROPEAN TRADING GROUP S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in L-1274 Howald.

If extraordinary political or economical events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the importation-exportation and any manners of distribution of two wheeled self propelling vehicles on national and international territory.

The corporation may held participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loans, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to issuance of bonds and debentures.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Danish Crowns (DKK 250,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares having a par value of one thousand Danish Crowns (DKK 1,000.-) each.

The corporation shall have an authorized capital of two million five hundred thousand Danish Crowns (DKK 2,500,000.-), divided into two thousand five hundred (2,500) shares of one thousand Danish Crowns (DKK 1,000.-) each.

The board of directors is hereby authorized to issue further shares with or without premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by issue of shares upon the conversion of any net profit of the corporation into capital.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under the period referenced to in paragraph 3 of this Article without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board is authorized to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorized or issued capital of the corporation may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. The first chairman will be elected by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the signature of the chairman together with the signature of one director or by the sole signature of one managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of May at 3.00 p.m. and for the first time in the year 1999.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1998.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. T.G. HOLDING S.A., prenamed, two hundred and forty-seven shares	247 shares
2. DALSTON ENTERPRISES LTD., prenamed, one share	1 share
3. KORWIN LTD., prenamed, two shares	<u>2 shares</u>
Total	250 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred and fifty thousand Danish Crowns (DKK 250,000,-) is now available to the corporation, evidence hereof having been given to the notary.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

For the purpose of the tax authorities and of registration, the capital is valued at LUF 1,325,500,-.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately 80,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2) The following are appointed Directors:

- Mr Erik M. Nordstrom, managing director, residing in Luxembourg.

- Mr Ove B. Andersen, managing director, residing in Luxembourg.

- Mr John Stig Hansen, managing director, residing in Solrod Strand (Denmark).

3) Has been appointed statutory auditor:

The company WEBER & BONTEMPS Société civile, with registered office in Luxembourg; 6, place de Nancy.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 1999.

5) The registered office of the company is established in L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

6) Has been appointed chairman of the Board of Directors:

- Mr John Stig Hansen, prenamed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. T.G. HOLDING S.A., société organisée sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1274 Howald, ici représentée par Monsieur Erik M. Nordstrom, managing director, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mai 1998.

2. DALSTON ENTERPRISES LTD., société organisée sous les lois des British Virgin Islands, avec siège social à Tortola, ici représentée par Monsieur Erik M. Nordstrom, managing director, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 1997.

3. KORWIN LTD., société organisée sous les lois des British Virgin Islands, avec siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Erik M. Nordstrom, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 1995.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination - Siège - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN TRADING GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-1274 Howald.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation-exportation et toutes formes de distribution de véhicules automoteurs à deux roues sur le territoire national et international.

La société peut prendre des participation sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (250.000,- DKK), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Couronnes Danoises (1.000,- DKK) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille Couronnes Danoises (2.500.000,- DKK), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille Couronnes Danoises (1.000,- DKK) chacune.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission, de sorte à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en tout ou en partie et accepter la souscription des actions à émettre, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra suivant l'article 32 (5) des sociétés commerciales.

La période pendant laquelle ce pouvoir est conféré au conseil d'administration peut être prolongée par résolution à prendre par l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour un changement de statut.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions à émettre et il lui est permis d'augmenter en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra des augmentations de capital par incorporation de bénéfices.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé suivant le paragraphe 3 mentionné ci-haut, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Au cas où le conseil d'administration procède à une augmentation de capital dans les termes décrits ci-dessus, il est obligé de prendre des mesures afin d'adapter le présent article des statuts aux changements intervenus et à cet effet le conseil est autorisé de faire prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de ces augmentations de capital en respectant les prescriptions légales afférentes.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions à émettre peuvent être représentées au choix de l'actionnaire par des certificats représentant une seule action respectivement deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et seront toujours révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président. Le premier président sera élu par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil d'administration doit se réunir chaque fois que deux administrateurs le requièrent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du président et d'un des administrateurs ou par la seule signature l'administrateur délégué, à moins qu'il n'ait été convenu par résolution spéciale que le conseil d'administration puisse déléguer ses pouvoirs ou donner procuration suivant les dispositions de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout pouvoir pour les affaires courantes de la société à un ou deux administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi déléguer l'administration des affaires courantes ou la direction d'une branche spéciale à un ou plusieurs directeurs et accorder pouvoir pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires choisis parmi ou en dehors de ses membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Art. 11. Tous litiges concernant la société tant en demandant qu'en défendant seront introduits et conduits au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Commissaires aux comptes

Art. 12. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Titre V. Assemblée générale extraordinaire

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI. Exercice social

Art. 14. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 15. Après déduction de tous les frais et dépenses et pris en compte les amortissements, la balance positive représentera les profits nets de la société.

Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit être repris jusqu'à être complètement reconstitué, si le cas échéant et pour quelque raison que ce soit, cette réserve a été entamée. Pour le surplus, l'assemblée générale décide de l'affectation du restant des bénéfices.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Mesures générales

Art. 17. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription

1.- La société T.G. HOLDING S.A., prénommée, deux cent quarante-sept actions	247 actions
2.- La société DALSTON ENTERPRISES LTD, prénommée, une action	1 action
3.- La société KORWIN LTD, prénommée, deux actions	<u>2 actions</u>
Total: deux cent cinquante actions	250 actions

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (250.000,- DKK) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 1.325.500,- francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 80.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un:

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Erik M. Nordstrom, managing director, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Ove B. Andersen, managing director, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur John Stig Hansen, managing director, demeurant à Solrod Strand (Danemark).

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 1999.

5. L'adresse de la société est fixée à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

6. Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur John Stig Hansen, prénommé.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E.M. Nordstrom, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 mai 1998, vol. 461, fol. 52, case 3. – Reçu 13.255 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 mai 1998.

A. Lentz.

(20246/221/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

WONDERVIEW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Emile Vogt, Licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim, 27, Kettengaass,

agissant en sa qualité de directeur avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Monsieur Emile Vogt, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WONDERVIEW S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle à laquelle leur mandat vient à échéance.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmé par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits dont production sera faite seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent en raison de leur gestion aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit le scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes en suivant à cet égard les dispositions légales.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2.- La première Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, sont évalués à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Monsieur Emile Vogt, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Emile Vogt, prénommé.

- Monsieur Marc Weinand, Ingénieur I.C.N., demeurant à Tuntange, 1, rue des Champs.
- Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, demeurant à Mamer, 6, rue des Eglantiers.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'année 2003.

Cinquième résolution

Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 1998, vol. 405, fol. 50, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 1998.

E. Schroeder.

(20252/228/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

AC AUTOMATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.604.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 2.307.367,- LUF sur l'exercice suivant.

Gérant de la société: Edmond Jacquemyns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Soc. Civ.

Signature

(20254/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

GOLDEN AGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée GOLDEN AGE S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations commerciales et plus particulièrement la gestion d'immeubles, l'achat et la vente d'immeubles bâtis et non bâtis, la promotion de constructions immobilières, la construction d'immeubles et la location à but résidentiel et commercial d'immeubles.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 500.000,- FRF (cinq cent mille francs français) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 500,- FRF (cinq cents francs français) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à 10.000.000,- FRF (dix millions de francs français) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de 500,- FRF (cinq cents francs français) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 1998.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 1999.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Nico Schaeffer, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Monsieur Mathis Hengel, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à trois millions soixante-quinze mille (3.075.000,-) francs luxembourgeois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Madame Dany Gloden-Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange,
- Madame Gerty Marter, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, M. Hengel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 107S, fol. 81, case 4. – Reçu 30.750 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

A. Schwachtgen.

(20247/230/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de CORPORATE MANAGEMENT CORP, CORPORATE COUNSELORS Ltd et de CORPORATE ADVISORY SERVICES Ltd en tant qu'administrateurs et celui de LEX BENOY en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20255/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

ELECTRICAL EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- KOHEN HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- EPSOM SERVICES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Sandrine Pural, employée privée, demeurant à Errouville (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

ELECTRICAL EQUIPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-cinq millions de liras italiennes (65.000.000,- ITL), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- KOHEN HOLDINGS LIMITED, prénommée, six mille quatre cent quatre-vingt-sept actions	6.487
2.- EPSOM SERVICES LIMITED, prénommée, treize actions	13
Total: six mille cinq cents actions	6.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-cinq millions de lires italiennes (65.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante francs luxembourgeois (1.357.850,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Dott. Simone Cimino, consultant, demeurant à Lissone (Italie)
- Madame Sylvie Theisen, prénommée,
- Madame Sandrine Pural, prénommée.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

ACCOFIN, SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2003.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Dott. Simone Cimino, prénommé, administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, S. Parel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 1998, vol. 405, fol. 50, case 7. – Reçu 13.579 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 1998.

E. Schroeder.

(20244/228/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

ELECTRICAL EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg
en date du 28 avril 1998*

Sont présents: Madame Sylvie Theisen, Administrateur
Monsieur Simone Cimino, Administrateur
Madame Sandrine Parel, Administrateur

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Sylvie Theisen.

A l'unanimité des voix présentes, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante, à savoir:

- de nommer Monsieur Simone Cimino administrateur-délégué de la société avoir pouvoir d'engager la société sous sa seule signature

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le Conseil d'Administration

S. Cimino S. Parel S. Theisen
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Mersch, le 4 mai 1998, vol. 405, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(20245/228/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

A.G.T. INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.410.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(20256/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

ALESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 59.509.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 1998

1) L'assemble, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2) L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4) L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

Luxembourg, le 14 mai 1998.

T. Herkrath
liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20257/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX LA MARITZA, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Siège social: L3378 Livange, Centre «Le 2000».

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf avril.
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Simone Lucette Goulet, épouse Dossat, gérante de société, demeurant à F-33160 Saint Médard en Jalles, 80, route de Saint Aubin.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte ainsi que pour compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRANSPORTS INTERNATIONAUX LA MARITZA, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de transports internationaux de marchandises, d'affrètement, de loueur de véhicules industriels destinés au transport de marchandises, et de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité ci-dessus.

L'objet est par ailleurs étendu à la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet; toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle administre, supervise et développe lesdites participations.

La société peut prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise de même nature, de toute entreprise annexe ou connexe, et peut prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts.

Par ailleurs, son objet comprend l'acquisition, le dépôt, la propriété, la gestion, l'exploitation, la concession et la cession de marques, brevets, know-how nécessaires à l'activité telle que définie précédemment.

La société a également pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Livange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du gérant à tout autre endroit de la commune du siège social; le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associée unique ou de l'assemblée des associés.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Simone Lucette Goulet, épouse Dossat, gérante de société, demeurant à F-33160 Saint Médard en Jalles, 80, route de Saint Aubin, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'associée unique ou par les associés réunis en assemblée générale, qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés; la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excépté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associée unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associée unique ou réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes il est référé aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 30.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Simone Lucette Goulet, prénommée. Elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-3378 Livange, Centre «Le 2000».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. L. Goulet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 107S, fol. 60, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 mai 1998.

P. Decker.

(20251/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.361.

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 32, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST
ayant eu lieu à Luxembourg, le 15 mai 1998*

1. Par vote spécial, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs fonctions durant l'exercice clôturé le 31 décembre 1997.

2. Les actionnaires ont approuvé la cooptation de Messieurs James Henry et Pierre Delandmeter.

La décision a été prise d'élire respectivement de réélire les administrateurs suivants:

Pierre Delandmeter, avocat, Luxembourg.

James Henry, Cargill Investor Services Limited, Londres.

Hans-Willem Reinier Baron Van Tuyll Van Serooskerken, Cargill Investor Services Inc., Genève.

Les membres du conseil d'administration resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les états financiers pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 1998.

Le Réviseur d'Entreprises a été réélu pour la même période que les Administrateurs.

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 32, case 1.

(20263/656/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.